



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE

SIEGE : HOTEL COMMUNAUTAIRE
46 BIS RUE DU GENERAL DE GAULLE
76 630 ENVERMEU
TEL : 02 35 04 85 10

Nombre de Membres :

En exercice : 54
Présents : 39
Votants : 39+6 pouvoirs

Pour : 45
Contre : 0
Blancs : 0

Le Président certifie que la liste des délibérations de la séance du 28 novembre 2023 est affichée à la porte de l'hôtel communautaire conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Président certifie que la convocation en date du 20 novembre 2023 du Conseil communautaire du 28 novembre 2023 est affichée à la porte de l'hôtel communautaire conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le vingt-huit novembre deux mille vingt-trois à 18h00, les membres du Conseil communautaire de Falaises de Talou, se sont réunis à la salle des conférences sise à Petit-Caux, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Patrice PHILIPPE, Président, conformément à l'article L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales

Etaient Présents :

Mesdames et Messieurs les délégué(e)s communautaires dont la liste est jointe

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du CGCT.

Étaient excusés avec pouvoir :

Mesdames et Messieurs les délégué(e)s communautaires dont la liste est jointe

Etaient absents excusés :

Mesdames et Messieurs les délégué(e)s communautaires dont la liste est jointe

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil conformément à l'article L 2121-15 du CGCT.

Madame Caroline DUHAMEL est élue secrétaire de séance.

Objet : Urbanisme – Lancement d'une procédure de révision de la Carte communale de la commune déléguée de Belleville-sur-Mer (Petit-Caux) et fixation des modalités de concertation

LISTE DE PRESENCE DES DELEGUES COMMUNAUTAIRES

Vincent AVRIL Absent	Loïc BEAUCAMP	Jean-Marie BEAURAIN	Vincent BERTIN Excusé Pouvoir à D.POIRIER
Daniel BUCAILLE Absent	Anne-Marie CARON	Thierry COUAILLET Absent	Claude LETOUE
Christophe DEQUESNE	Sylvie DUBUC	Alain DUC	Caroline DUHAMEL
Martine FARCY	Gérard FECAMP	Catherine FLAMAND	Brigitte FLEURY
Jean-Marie FOLLAIN	Séverine FRETE MACHARD	Christophe FROMENTIN	Martial FROMENTIN Représenté par Rémy GROUT
Bruno GENDRON	Serge GISSELERE	Virginie GREMONT Absente	Christophe GUILBERT Excusé
Jérôme HAUGUEL Excusé Pouvoir à B.TESSAL	Annabelle JACOB Démissionnée	Danielle LARCHEVEQUE	Gérard LARCHEVEQUE
Frédéric LEFEBVRE	Isabelle WILK Excusée Pouvoir à L.BEAUCAMP	Christelle LEGRAND	Patrick LEROY
Jean-Frédéric DEQUIDT	Kévin MULOT Absent	Michel MENIVAL	Michel MENIVAL Excusé Pouvoir à C.FLAMAND
Paul MERLIN	Nadège MICHEL Excusée Pouvoir à F.SEVESTRE	Daniel PAPIN	Lionel PERRE
Patrice PHILIPPE	Luc PIQUET	Dominique POIRIER	Delphine ALLAIS Excusée
Camille PREVOST	Jean-Jacques QUEHE	Éric ROUTIER Excusé	Francis SEVESTRE
Pierre SORIN	Marie-Pierre TAILLEUX	Brigitte TESSAL	Sylvie TETARD
Virginie TERRADE-MARREC Excusée Pouvoir à C.DUHAMEL	Bernard TOMKOW		

Objet : Urbanisme – Lancement d'une procédure de révision de la Carte communale de la commune déléguée de Belleville-sur-Mer (Petit-Caux) et fixation des modalités de concertation

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code de l'Urbanisme et en particulier les articles L.163-1 et suivants ;
- Vu les statuts de la Communauté de communes Falaises du Talou et notamment l'article 4-A-1 relatif à la compétence « Aménagement de l'espace communautaire » ;
- Vu le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Dieppois Terroir de Caux approuvé en date du 28 juin 2017 ;
- Vu la Carte communale de la commune déléguée de Belleville-sur-Mer approuvée par le Conseil municipal en date du 19 janvier 2008.

Afin de préparer l'arrivée du futur grand chantier de l'EPR sur le territoire, différentes réunions de travail ont eu lieu entre les collectivités, les services de l'état et EDF.

Lors des différentes commissions urbanisme, aménagement, logements, EDF a toujours fait part de ses besoins en logements temporaires et parkings déportés pour desservir le grand chantier.

Les chiffres avancés sont aujourd'hui une estimation mais représentent déjà une surface importante.

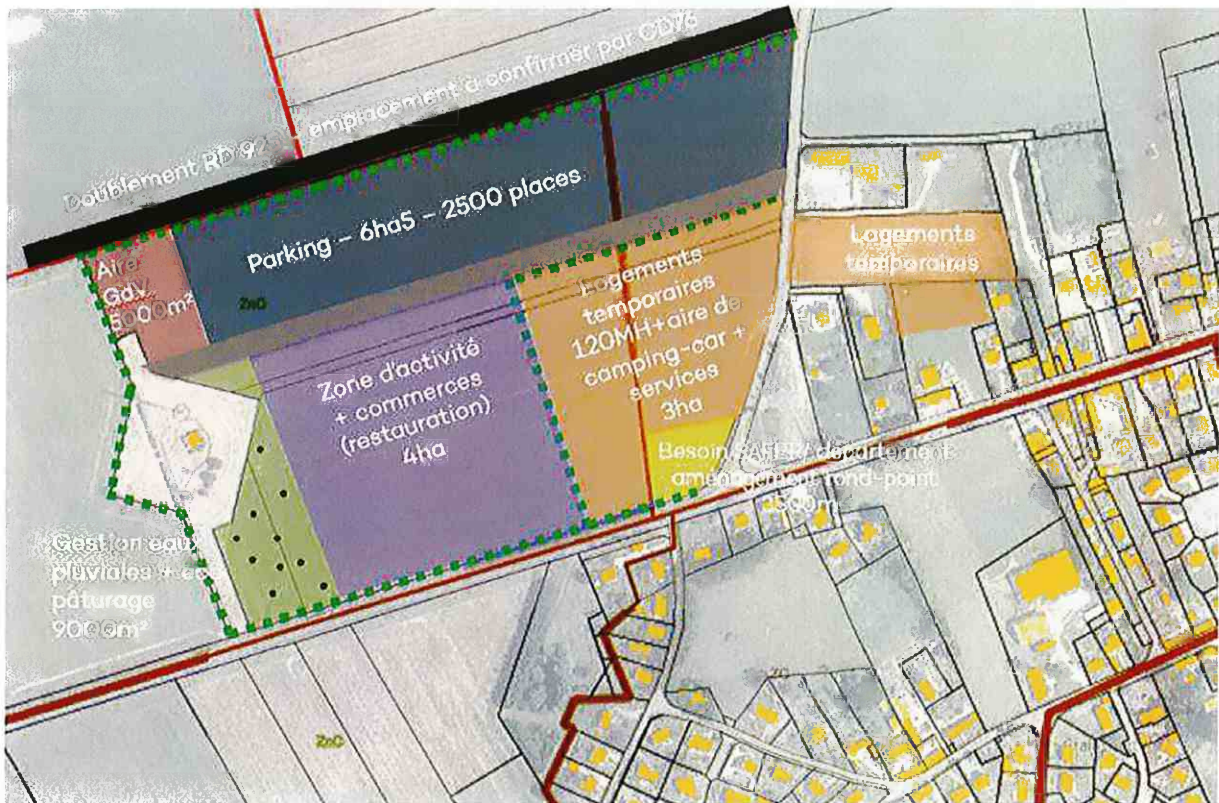
- Les besoins de stationnement sont d'environ :
 - 1 500 places au Nord de Penly (entre le Tréport et Penly)
 - 2 500 places au Sud (Entre Dieppe et Penly).
 - 1 500 places à l'Est (Entre Envermeu et Penly)

Ces parkings doivent être situés à moins de 20 minutes du CNPE de Penly et de ce fait se situer sur le Territoire de Falaises du Talou

En partenariat avec EDF, la SAFER et la DDTM, la Communauté de communes Falaises du Talou a identifié un terrain situé sur les communes de Berneval-le-Grand et Belleville-sur-Mer et pouvant répondre en partie à cette demande. Les premiers besoins de parking vont arriver dans un très bref délai. Un parking d'au moins 2 500 places sur Berneval-le-Grand/Belleville-sur-Mer devra être construit au plus tard pour début 2025. Ces terrains sont aujourd'hui situés en zone A du Plan Local d'Urbanisme et secteur SN de la Carte communale.

En accompagnement de ces parkings, EDF souhaite y intégrer un espace de logements temporaires pour les travailleurs du chantier. La Communauté de communes Falaises du Talou souhaite également y ajouter une zone d'activité afin de répondre aux nombreuses demandes d'installation sur le territoire (entreprises prestataires qui interviendront sur le grand chantier EPR-2).

Objet : Urbanisme – Lancement d'une procédure de révision de la Carte communale de la commune déléguée de Belleville-sur-Mer (Petit-Caux) et fixation des modalités de concertation



Aménagement souhaité

La Communauté de communes Falaises du Talou souhaite donc réviser la carte communale de la commune déléguée de Belleville-sur-Mer.

Les terrains identifiés pour y réaliser un parking déporté, des logements temporaires, une zone d'activité sont les suivants :

Sur Belleville-sur-Mer : Les parcelles ZB 18-19-20 et 21 d'une surface de 11.6 hectares.

Le dialogue et l'échange avec le public sont les conditions nécessaires à la réussite d'une révision d'un document d'urbanisme. C'est pourquoi il est nécessaire de définir les modalités de concertation dès le début de la procédure de révision.

Afin de permettre au public d'accéder aux informations relatives au projet, de se l'approprier et de formuler des observations et propositions, les modalités suivantes seront mises en place :

L'information du public sera assurée par :

- Le site internet, les réseaux sociaux de la collectivité et le magazine communautaire (actualités et mise en ligne du document).

La participation du public sera assurée par :

- La possibilité de formuler des observations ou propositions :
 - o Dans des registres mis à disposition au siège de la communauté de communes et à la mairie déléguée de Belleville sur Mer ;
 - o Par courrier adressé à Monsieur le Président de la Communauté de communes Falaises du Talou (46 bis Rue du Général de Gaulle 76630

Objet : Urbanisme – Lancement d'une procédure de révision de la Carte communale de la commune déléguée de Belleville-sur-Mer (Petit-Caux) et fixation des modalités de concertation

Envermeu) en précisant en objet : « Concertation Carte Communale de Belleville sur Mer)

Après en avoir délibéré

Le Conseil communautaire

A l'unanimité

- **PRESCRIT** la révision de la Carte communale de la commune déléguée de Belleville-sur-Mer ;
- **ADOpte** les modalités de concertation citées précédemment ;
- **AUTORISE** le Président à lancer la procédure de révision de la Carte communale de la commune déléguée de Belleville-sur-Mer ;
- **DIT** qu'un affichage de la délibération sera effectué au siège de la Communauté de communes Falaises et à la Mairie de Petit-Caux pendant un mois et mention dans un journal local ;
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents et à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil communautaire.
Fait à Envermeu, le 28 novembre 2023

Le Président,

Patrice PHILIPPE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-247600729-20231128-281123-240-016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/12/2023



Objet : Urbanisme – Lancement d'une procédure de révision de la Carte communale de la commune déléguée de Belleville-sur-Mer (Petit-Caux) et fixation des modalités de concertation